

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MARDI 22 OCTOBRE 2019**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 17 heures 00 à la salle municipale, le mardi 22 octobre 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente séance ont été remis à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :

1. Autorisation directive de changement n° 22 – Travaux d'aqueduc et d'égout Carré Saint-Louis et de la Route 132.

216-10-2019

AUTORISATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 22 – TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT CARRÉ SAINT-LOUIS ET DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT la résolution n° 131-06-2019 concernant l'octroi du contrat pour la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux usées pour le secteur du Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT la directive de changement numéro 22 émise par la firme Norda Stelo en annexe à la présente résolution, pour les travaux d'égout et d'aqueduc dans la rue Horizon ainsi que la virée municipale de la rue Horizon;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne sont pas admissibles à la subvention PRIMEAU;

CONSIDÉRANT la répartition budgétaire suivante :

- Environ 179 717,50 \$ provient de la TECQ 2019-2023;
- 18 000 \$ provient des propriétaires de la rue Horizon;
- Environ 25 410 \$, pour la virée municipale, provient du fonds d'immobilisation de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la directive de changement numéro 22 au montant d'environ 219 527,50 \$ avant les taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette directive de changement

217-10-2019

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON

la levée de l'assemblée à

Rosaire Ouellet, Maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière